



Hypothèque judiciaire provisoire

Par **BF47**, le **31/03/2011** à **10:20**

Bonjour, j'ai une maison en indivis avec mon frère venant de nos parents mon frère veut m'acheter ma part et nous sommes d'accord il m'a prêté de l'argent à valoir sur la vente Sur ce bien mes beaux frères avec qui ma femme a un litige sur la succession de mes beaux parents ont pris une hypothèque judiciaire provisoire celle ci arrive à expiration le 23/05/2011
LE JUGEMENT a été rendu le 20/10/2010 et ma femme condamnée depuis plus rien la succession n'est pas arrêtée ni d'appels fait au jugement.
comment vendre ma part ? Y A TIL UN DELAIS POUR réaliser la vente avant ou après la fin ou le renouvellement de cette hypothèque???
comment vendre???
MERCI B.ferret